

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 septembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 septembre 2017 à 19 heures 15 sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal TURRI.

Etaient présents : Mme Anne BEZARD, M. Jean Luc MULLER, Mmes Estelle FERINI LEWALD, Aurélie LEGRAIN, MM. Roland ZELLER, Jean Maxime POMMERY, Mme Rachel BUTSCH, MM. Fabrice KLEITZ et Christian FUCHS

Absent excusé: M. Alexis BASSO

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DESIGNE** Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2017
2. Affaires financières
  - 2.1. Décision modificative
  - 2.2. GERPLAN 2017
  - 2.3. Chèque
3. Urbanisme
  - 3.1. Déclaration Préalable
  - 3.2. Permis de Construire
  - 3.3. Révision Carte Communale
  - 3.4. Exonération de la taxe d'aménagement
  - 3.5. Désignation d'un membre du Conseil Municipal
  - 3.6. Certificat d'Urbanisme
4. Travaux
  - 4.1 Escalier de l'Eglise
5. Communications et Informations

### **1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2017**

Le compte rendu de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2° AFFAIRES FINANCIERES**

#### **2.1. Décision modificative**

Lors du vote du Budget Primitif le 3 avril 2017 il a été décidé de verser une subvention de 150 € à l'ADAUHR. Or selon le titre n° 370 établi le 29/06/2017 la commune de STETTEN devrait verser la somme de 250 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité**

**DECIDE D'ALLOUER** à l'ADAUHR une subvention complémentaire de de 100 €

**APPROUVE** la décision modificative pour le budget principal de l'exercice 2017, équilibrée en dépenses de fonctionnement et qui peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement

- \* 6574 A affecter après DM - 100 €
- \* 6574 ADAUHR + 100 €

**2.2. GERPLAN**

Pour protéger le village des coulées de boues et pour limiter l'érosion des terres agricoles Monsieur le Maire RAPPELLE qu'un « GERPLAN » a été émis en place en collaboration avec l'Association Foncière et la Chambre d'Agriculture.

Un plan indiquant les zones à intégrer dans une gestion concertée des cultures et un plan de rotation des cultures avait été élaboré pour les semis d'automne par les membres de l'Association Foncière pour l'année culturale depuis 2007.

La Commune s'était engagée à participer au dédommagement des exploitants concernés par une perte de revenu occasionnée par le changement de type de culture ou la mise en herbe de leur parcelle. La commune a versé pour 2016 la somme de 4 358 € au titre des dédommagements.

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2017 ce GERPLAN et soumet les contrats proposés par la Chambre d'Agriculture. Le montant total prévu des dédommagements s'élèvera à 2 791 €.

Considérant l'intérêt de la mise en place d'une gestion concertée des cultures dans les zones à risque de manière à préserver le village des coulées de boue et érosions des sols,

Entendu les explications de Monsieur le Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité**

**DONNE** un avis FAVORABLE au principe d'indemnisation dans le cadre d'une gestion concertée des cultures au profit des exploitants suivants :

**STETTEN PREVENTION COULEES DE BOUES - 2017 REALISE**

	Surface	Nom des exploitants	Action prévisionnelle	Barème d'indémni	Total
4a	0,24 ha	SARL WICKY	Herbe	500 €/ha	120,00 €
4c	0,35 ha	SARL WICKY	Herbe	500 €/ha	175,00 €
5a	5,90 ha	BUTSCH Maria	Blé d'hiver	150 €/ha	885,00 €
5c	0,29 ha	BUTSCH Maria	Herbe	500 €/ha	145,00 €
7a	1,66 ha	EARL JEHL Denis	Herbe	500 €/ha	830,00 €
8c	0,07 ha	DIRRIG Gabrielle	Herbe	500 €/ha	35,00 €
9b	0,30 ha	EARL LEHE	Herbe	500 €/ha	150,00 €
9d	0,13 ha	EARL LEHE	Herbe	500 €/ha	65,00 €
9e	1,18 ha	EARL LEHE	Blé d'hiver	150 €/ha	177,00 €
9f	0,78 ha	EARL LEHE	Blé d'hiver	150 €/ha	117,00 €
12b	0,03 ha	SCHICKLIN clément	Herbe	500 €/ha	15,00 €
12a	0,51 ha	SCHICKLIN clément	Blé d'hiver	150 €/ha	76,50 €

11,44 ha

<b>2 791 €</b>	
----------------	--

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir en ce sens et toutes pièces s'y rapportant.

### **2.3. CHEQUE**

L'ancien camion pompier immatriculé 3150 RH 68 a été cherché pour destruction le 7 septembre 2017 par l'entreprise SOPPE VEHICULES INDUSTRIELS. Un chèque de 50 € a été remis par la société.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité**

**ACCEPTE** le chèque n° 0012321 d'un montant de 50 € et inscrit cette recette au compte 775.

### **3. URBANISME**

Monsieur Jean Luc MULLER, Adjoint COMMUNIQUE les demandes d'urbanisme suivantes :

#### **3.1. Déclaration Préalable Monsieur Daniel STAEDLIN**

Communication de la Déclaration Préalable déposée par Monsieur Daniel STAEDLIN pour la mise en place d'une clôture à l'arrière de sa propriété sise 8 rue de la Liberté.

#### **3.2. Permis de Construire Monsieur Loïc BURGET et Madame Patricia STEIBLE**

Communication de la demande de Permis de Construire déposée par Monsieur Loïc BURGET et Madame Patricia STEIBLE pour la construction d'une maison d'habitation sur leur propriété sise rue de la 1<sup>ère</sup> Armée section 1 n° 254.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**EN PREND** acte.

#### **3.3. Révision Carte Communale**

Suite à la décision du Conseil Municipal du 13 juin 2017 Monsieur le Maire présente l'estimation financière établie par l'ADAUHR et relative de la révision de la Carte Communale. Ce devis comprend 2 phases, la phase 1 s'élève à 4 011 € TTC et la phase 2 à 1 950 € TTC

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le devis tel que présenté et s'élevant à la somme de 5 961 € TTC

**CHARGE** la Commission Urbanisme de préparer les propositions à soumettre au Conseil Municipal

#### **3.4. Exonération de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire informe que depuis la loi n° 21013-1278 du 29 décembre 2013 les abris de jardin peuvent être exonérés de la taxe d'aménagement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**DECIDE D'EXONERER** en totalité de la taxe d'aménagement les abris jardin soumis à déclaration préalable.

#### **3.5. Désignation d'un membre du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.422-7 du code de l'urbanisme, le Maire ne peut délivrer une autorisation relative aux droits du sol si son intérêt personnel est en jeu. L'intérêt personnel doit être entendu de manière assez large.

Aussi pour permettre la délivrance d'un certificat d'urbanisme, au bénéfice de Monsieur Pascal TURRI, le Conseil est invité à désigner un autre membre, et il est proposé de désigner Monsieur Jean-Luc MULLER, Adjoint chargé de l'urbanisme.

Après avoir invité Monsieur le Maire à quitter la salle,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**DESIGNE** Monsieur Jean-Luc MULLER à l'effet de délivrer le certificat d'urbanisme CU 068327 17 F0005, au bénéfice de Monsieur Pascal TURRI et de l'habiliter à signer tous documents s'y rapportant.

**3.6. Certificat d'Urbanisme**

Monsieur Jean Luc MULLER, Adjoint COMMUNIQUE la demande d'urbanisme suivante :

Communication d'un Certificat d'Urbanisme d'information déposé par Maître Jean Marc LANG, Notaire pour la parcelle sise section 2 n° 71, 15 rue des Alliés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**EN PREND** acte.

**4. TRAVAUX**

**4.1. Escalier de l'Eglise**

Le Conseil Municipal a décidé la remise en état de l'escalier de l'église. Monsieur le Maire présente deux devis.

Après examen, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise TP Pays de Sierentz d'un montant de 13 220,16 € TTC

**CHARGE** Monsieur le Maire de la signature du devis et de toutes pièces afférentes à ces travaux

**CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

**5° COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

**5.1. Forêt Communale**

Monsieur le Maire présente l'état de prévisions des coupes 2018 et le devis correspondant qui s'élève à 2 881,84 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'état des prévisions des coupes et le devis d'un montant de 2 881,84 € TTC.

**5.2. SIFOREM**

Messieurs Jean Luc MULLER ET Roland ZELLER ont assisté le 12 septembre à la dernière réunion du SIFOREM. Ce Syndicat avait pour vocation de vendre le bois des communes membres. Maintenant l'ONF a cette compétence, le Syndicat va donc être dissous au 31 décembre 2017.

**5.3. SAINT LOUIS AGGLOMERATION – REUNION DES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire a assisté

- Le 30 août à une rencontre sur la vacance du parc des logements, 21 000 logements soit environ 7,5% des logements sont vacants pour diverses raisons (ancienneté des logements, volonté des propriétaires, personnes âgées placées en EPAHD...). Des dispositions existent pour remettre ces logements sur le marché locatif, l'ADIL- Association Départementale Information Logement- pourra apporter des réponses.
- le 13 septembre à la Commission « Politique de l'habitat ». Cette commission a fait un état des lieux des logements sur l'ensemble des Communes de Saint Louis Agglomération. Il a été constaté que de plus en plus de personnes essaient de se loger à proximité de leur lieu de travail et que les jeunes couples hésitent à s'installer en raison des prix de l'immobilier trop élevés. Cette commission est

chargée de proposer une politique pour une répartition de la population sur le territoire, une mixité sociale et éviter la désertification de certaines communes reculées.

#### **5.4. Dotation de solidarité**

Monsieur le Maire informe que la Commune percevra au titre de la dotation de solidarité de compensation de Saint-Louis Agglomération d'un montant de environ 10 164 € au titre du FPIC prélevé à la Commune depuis l'adhésion à Saint-Louis Agglomération et de la contribution versée au SDIS.

#### **5.5. ENEDIS Compteurs LINKY**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin relatif au déploiement des compteurs LINKY. Monsieur le Maire rappelle que les communes ne sont pas compétentes pour délibérer sur l'acceptation ou le refus de l'installation du compteur LINKY sur le territoire de la commune. Concernant les effets sur la santé, deux organismes indépendants ont été missionnés et ont conclu que le fonctionnement du compteur LINKY engendre une exposition au champ électromagnétique nettement inférieures à celle des appareils électroménagers utilisé couramment dans la vie quotidienne

#### **5.6. Manifestations**

La Commission « Animation » se réunira le 26 octobre à 19h. Madame Anne BEZARD indique les prochaines manifestations à organiser

- . Saint Nicolas aura lieu le dimanche 10 décembre à 17h
- . La réception des vœux et le repas des Aînées auront lieu le dimanche 14 janvier 2018
- . Sortie des Aînés en avril 2018

Madame Anne BEZARD rappelle également que la Commission chargée de l'élaboration des prochains Echos aura lieu jeudi 21 septembre à 20h

#### **5.7. Dates des réunions du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire indique les dates retenues pour les prochaines réunions du Conseil Municipal soit

- Mardi 17 octobre à 18h30, une visite du gîte de Monsieur Christian FUCHS sera proposée avant la réunion du Conseil Municipal
- Mardi 14 novembre à 19h15
- Mardi 12 décembre à 19h15

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.